

**COÛTS DES PRISES EN CHARGE**  
**CENTRE SPÉCIALISÉ DÉFICIENTS AUDITIFS**

**Tarif en application depuis le 1<sup>er</sup> février 2021**

Les frais du Centre Spécialisé Déficients Auditifs (CSDA) sont pris en charge en totalité par l'assurance maladie obligatoire (régime général).

Il n'y a pas de reste à charge pour les familles concernant les frais de séjour.

À titre d'information :

**COÛT DE LA PRISE EN CHARGE**

Internat	296,28 €
Demi-internat	296,28 €

Fait à Albi, le 16 février 2021

Le Secrétaire Général



L. KRAJKA